

Vers une extension des compétences en termes de citoyenneté au travers du numérique : l'apparition d'un concept de MetaCitoyen ?

▲ www.adjectif.net/spip/spip.php



Pour citer cet article :

Kolesnikov Marc (2014). Vers une extension des compétences en termes de citoyenneté au travers du numérique : vers l'apparition d'un concept de MetaCitoyen ? *Adjectif.net* [En ligne]

<http://www.adjectif.net/spip/spip.php?article327>

Résumé :

Cette contribution aborde l'apparition d'un nouveau genre de citoyen : le MetaCitoyen, à la fois acteur d'une société traditionnelle et contributeur éclairé et responsable d'une société en pleine mutation dans un monde devenu également virtuel et numérique.

Mots clés :

Citoyenneté, TIC



Objet de l'étude

La citoyenneté est une notion à la fois polysémique et polymorphe. Son périmètre dépend du lieu, du temps et des individus auxquels elle se réfère, ainsi que nous le suggère Raveaud (2011). Elle mobilise des compétences et propose des périmètres différents selon les acteurs et la société dans laquelle ils évoluent. Cette notion de citoyenneté s'est transformée et continue d'évoluer. Un contour contrasté de la citoyenneté est né avec l'apparition du numérique, des « mondes virtuels » et des nouvelles formes de réseaux sociaux en découlant. L'objet de notre étude sera de définir les différentes composantes et un nouveau périmètre de cette citoyenneté contemporaine.

Notre problématique

La citoyenneté moderne trouve son essence à travers les concepts de nationalité et d'État-nation. L'ouverture des frontières, avec l'instauration de souverainetés extra-nationales, pose désormais la question des citoyennetés post-nationales (Ferry et De Proost, 2003).

Originellement fondée sur une nation commune et une morale découlant de la religion d'état, cette citoyenneté se trouve confrontée à une société multiconfessionnelle et multiculturelle. Les concepts de justice, de tolérance ou d'égalité hérités de la philosophie des Lumières prenaient appui sur une vision humaniste universelle qui entre en tension avec la notion même de multiculturalisme moderne (Audard, 2001).

Les réseaux sociaux via internet et l'apparition de nouvelles communautés virtuelles interrogent, quant à eux, sur de nouvelles formes de citoyenneté, liées à des communautés virtuelles (Douplitzky, 1997).

Des tensions fortes peuvent naître de l'opposition de valeurs morales différentes au quotidien, au nom des différences de perceptions culturelles et technologiques. Quel est, dans ce nouveau contexte, le profil du citoyen auquel on doit raisonnablement faire référence ?

Méthodologie

Dans le cadre de notre thèse, nous avons dégagé un corpus dont une partie a trait à la citoyenneté et, notamment, ses différentes formes et dimensions dans l'espace et le temps. A travers l'étude analytique des différentes composantes de la citoyenneté au cours de l'histoire, notamment suite à l'apparition des TIC, cette approche théorique nous a permis de dégager un nouveau profil de citoyen.

Synthèse des différents résultats

Notre étude a abordé divers modèles contrastés, des approches distinctes de la notion de citoyenneté, et notamment de ce que Duchesnes appelle la « *citoyenneté ordinaire, à l'écart de la politique* » (Duchesnes, 1997), ainsi qu'une citoyenneté sans frontière, sans nation (Bosniak, 2000).

Il existe deux piliers de l'éducation à la citoyenneté, la morale comme condition préalable à toute capacité de jugement éclairé et ce que Baron appelle : « la contribution à former des citoyens éclairés à même de participer aux débats et aux décisions dans la cité, dotés d'une certaine maîtrise des environnements technologisés complexes dans lesquels ils baignent » (Baron, 2011).

La morale et l'éthique comme ensemble de normes communes à la citoyenneté à travers le temps et l'espace

On sait depuis Kant, Freud, Durkheim et Piaget que les normes, aussi bien logiques que morales, ne sont pas innées mais proposées à l'individu par la société. Si elles lui sont proposées par la société, il doit, pour autant, être en mesure de les accepter, voire se les approprier avec une conscience éclairée. Le bien et le mal, le juste et l'injuste, ne prennent de sens chez l'individu que dès lors que celui-ci a réussi à en transposer l'essence dans un repère normé de sa conscience (Piaget, 1997). Cette conscience personnelle doit également prendre naissance et place dans une collectivité sociale et transcender son propre ego afin de s'inscrire dans un projet global, commun et partagé. Elle est appelée à s'exprimer dans un espace et une dimension collectifs, contraignants mais indispensables à son affirmation dans la sphère publique, lieu d'expression de la citoyenneté (Piaget, 1933).

Morale et citoyenneté

Avant le XVIIIe siècle, on parle d'éducation morale, mais non d'éducation civique. A partir de la Révolution française et jusqu'à la première moitié du XXe siècle on parle d'éducation civique et morale. Aujourd'hui, l'éducation morale tend à laisser la place au concept d'éducation à la citoyenneté, terme à la fois vague et polysémique, sur lequel il existe encore peu de consensus pour un contour et des objectifs clairement définis.

Éthique et citoyenneté

« L'éthique est une tension contemporaine problématique entre normes et valeurs, entre universel (ou général) et singulier (ou particulier) » (Prairat, 2007), auquel on peut ajouter le présupposé de l'Occident tel que théorisé par Kant et la philosophie du Droit qui le fonde sur la discrimination du juste et de l'injuste.

Citoyenneté, évolution dans le temps et l'espace

Période antique et citoyenneté

Si le terme citoyen, vient du latin « civis », la notion de citoyenneté vient des cités grecques, Athènes. C'est avant tout une notion politique, théorisée par Aristote.

Période des lumières et citoyenneté

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 en France marque la naissance d'une notion moderne et universelle du citoyen. Cette période des Lumières met au devant de la scène le besoin de pouvoir exercer ses droits et devoirs de manière éclairée.

Pour Condorcet, seule une instruction publique généralisée, peut amener les hommes, non pas à éliminer les différences et les inégalités naturelles entre eux, mais à rayer leur dépendance par leur accession à la connaissance et permettre les choix personnels citoyens éclairés. Sans connaissance ni compréhension des sujets dans lesquels son statut de citoyen l'implique, nul ne peut prétendre pouvoir jouir pleinement de sa liberté légale, même si légitime, ni d'une quelconque égalité, découlant directement de cette liberté (Condorcet, 1791).

Période contemporaine et citoyenneté

En France, la Ve République s'appuie sur la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et le préambule de la Constitution de 1946. En 1944 avec le droit de vote des femmes, puis en 1972 celui des militaires, l'ensemble de la population majeure a obtenu le statut plein de citoyen. Dans une démocratie représentative, le citoyen n'est qu'indirectement et partiellement responsable, du fait de sa représentation indirecte et collective.

Vers un changement de paradigme de la notion de citoyenneté

La notion de citoyenneté est initialement liée aux droits et devoirs, notamment civiques et politiques. La transformation de la société, ses nouveaux enjeux, ses nouveaux périmètres et la coexistence de réseaux sociaux virtuels, ont fait évoluer cette notion vers une définition plutôt liée à une capacité à s'adapter à cette nouvelle réalité d'un environnement transformé.

Des mutations récentes

Différents facteurs économiques, sociétaux et culturels, impactent la citoyenneté contemporaine. La mondialisation de l'économie et la supranationalisation des états, le développement des réseaux sociaux virtuels sur une toile mondiale (web) via un système de communication universel (internet), sont quelques facteurs ayant modifié notre cadre de vie.

Perte de repères et mutations accélérées

Les distances temporelles et spatiales semblent avoir disparu, donnant une apparente sensation de facilitation des échanges, devenus virtuels. Cependant, cette apparente facilité cache une étonnante complexité dans laquelle nombre d'individus peinent à comprendre et trouver les repères nécessaires à sa capacité de jugement éclairé. La société toujours plus technocratique, opaque, à la moralité politique et sociale, empreinte de valeurs morales différentes de ses textes fondateurs, semble peiner à donner les outils nécessaires à ses citoyens pour l'appréhender, la comprendre et agir pleinement en son sein (Del Pup, 2003).

Citoyennetés hors nation : citoyenneté et post-nationalité, supranationalité, multi-nationalité ou dé-nationalité, le cas de l'Europe

La mondialisation apporte un regard nouveau sur la question de la citoyenneté. L'Europe économique prend place, l'Europe juridique se consolide, l'Europe politique piétine, les communautés réaffirment leur légitimité et la question d'une citoyenneté européenne, plus largement « au-delà de l'état nation », interroge les chercheurs. Quel peut être l'avenir du rôle de l'état dans la construction citoyenne au vu de la construction européenne ?

Certains affirment le besoin d'un état pour asseoir la citoyenneté (Hutchings, Dannreuther, et Miller 1999 ; Martha Craven Nussbaum et Himmelfarb 1996), d'autres voudraient dé-nationaliser la citoyenneté (Bosniak, 2000), ou encore adhérer à l'idée de multi-citoyenneté (Meehan, 2000) ou d'une supranationalité sans pour autant trouver un consensus concernant la notion même de citoyenneté (Auvachez, 2006).

Plus globalement c'est la question d'identification de l'individu face aux facteurs d'identité qui interpelle nationalité, communauté, religion, et qui pourrait déboucher sur une notion de citoyenneté « universelle » ou de cosmopolitisme. Seul le développement d'un citoyen cosmopolite, par l'éducation permettra la réalisation des

idéaux moraux de justice et d'égalité dans le monde contemporain (Nussbaum, 1994).

Quelle citoyenneté dans une société multiculturelle ?

Avec l'éclatement des frontières et la perméabilité des états face à la réalité des migrations, la notion de citoyenneté moderne, originellement fondée sur une nation commune et une morale découlant de la religion d'état, se trouve désormais confrontée à une société multiconfessionnelle et multiculturelle. Des tensions fortes peuvent naître de l'opposition de valeurs morales différentes au quotidien, au nom des différences de perceptions culturelles. L'exemple des « caricatures de Mahomet » symbole de la liberté d'expression pour les uns et de l'offense du sacré, blasphème, pour les autres en est un exemple récent (Xypas, 2012).

Morale et multiculturalisme

Si la loi de Jules Ferry abordait la laïcité par rapport à une religion quasi représentative de l'ensemble des élèves du système éducatif national, la morale issue de cette religion restait admise et acceptée. La multiplicité des cultures et des valeurs issues de différentes religions et courants culturels d'origines diverses pose à présent question. Quel devrait être le socle de valeurs communes de la morale sur lequel asseoir notre jugement de citoyen dans une société orientée vers l'intégration et la reconnaissance des différences plutôt que l'assimilation (Audard, 2001) ?

Éthique et multiculturalisme

La question de l'éthique et du multiculturalisme s'est clairement posée, notamment au Québec. En 2008, le débat a été lancé sur la pertinence des références religieuses chrétiennes dans l'enseignement québécois, au nom du multiculturalisme et des tensions nées d'un devoir d'acculturation d'élèves issus de cultures étrangères à ce christianisme. (Bock-Côté, 2009). En France, la question relative à l'éthique et au multiculturalisme a été largement débattue lors des tensions autour du port du foulard dans les écoles.

Espaces numériques et citoyenneté

Identité civile vs identités numériques ?

Dans le monde réel chacun est identifié par des signes distinctifs particuliers lui conférant une identité unique. Cette identité peut être définie à au moins 2 niveaux.

Au niveau privé, individuel, la conscience que l'individu a de soi, la perception de son « moi » intime et qui forme son identité personnelle interne. Cette perception de son identité est subjective, elle évolue au cours de l'existence et appartient à la sphère du privé.

Au niveau public, collectif, apparaît une identité civile, objective, constituée des éléments patronymiques, de l'origine nationale, de l'ascendance, de l'âge, du sexe (genre ?), du lieu de résidence et d'une représentation photographique, portrait « exact » de l'individu et d'un code d'identification unique. C'est cette identité civile, individuelle, associée à l'existence d'un corps physique, qui sert à nous identifier de manière singulière dans l'ensemble des actes de notre vie, notamment notre implication citoyenne. L'ensemble de ces identifiants n'est pas du fait de notre choix personnel mais hérité de l'autre, la famille, la société (Perea, 2010). Notre image et notre identité sont clairement renvoyées à autrui qui pourra nous identifier de manière unique selon des critères objectifs.

Dans le monde du virtuel, ou les réalités virtuelles, où nous devons nous représenter pour donner une forme à notre désir d'existence, le processus d'identification public est différent. Afin de pouvoir pénétrer ces mondes et y être acceptés en tant que membre, nous devons nous identifier généralement selon divers processus graduels, allant d'une participation totalement anonyme et masquée à une participation en échange d'indication, publique ou privée, de certains éléments de notre état civil et l'utilisation d'un nom d'utilisateur et d'un avatar. Ce nom peut être son propre nom patronymique ou un nom d'emprunt, un pseudonyme, forme anonyme de son patronyme. « Mais ce pseudonyme n'a donc pas uniquement vocation à cacher (fonction d'écran de protection), mais peut servir à marquer un autre aspect de l'identité, plus subjectif, souvent affectif. Sa caractéristique

première est donc d'être un espace de projection identitaire (fonction écran de projection) » (Perea, 2010).

L'avatar est une représentation graphique derrière laquelle l'utilisateur choisit de se présenter. Concernant la représentation de son image, il peut s'agir de sa propre photographie, comme il peut s'agir de la représentation d'une quelconque image, voire parfois, de l'utilisation de l'image d'autrui. C'est donc la combinaison de l'ensemble de ces éléments, allant du parfait anonymat à la combinaison des différents éléments de notre identité réelle ou supposée telle, jointe à un avatar qui forme notre identité numérique, celle qui nous permet d'évoluer dans ces mondes virtuels.

Cette partie visible de notre identité numérique, sa partie « déclarative » (Georges, 2009) ou cette « identité écran », écran de protection et écran de projection (Perea, 2010), est une représentation de ce que chaque utilisateur décide de donner de soi ou de l'image qu'il perçoit de lui-même. Cependant, dans un système numérique d'exploitation de l'ensemble des données liées à chacun, l'identité numérique est plus complexe et déterminées par de nombreuses autres traces, visibles ou invisibles pour l'utilisateur de ces réseaux : « le système de la Représentation de soi n'est qu'une partie de l'identité numérique : cette dernière se tisse entre l'ensemble des signes saisis par le Sujet et l'ensemble des signes valorisés par le *dispositif* ».

Pour indication, les autres composantes de cette identité numérique sont appelées « identité agissante » et « identité « calculée » et sont le résultat d'une interprétation quantifiée de variables déterminant les comportements de l'internaute dans les réseaux (Georges, 2009), leur étude dépasse le cadre de cette contribution. À travers le passage du monde réel à un mode virtuel, on passe d'une identité civile unique et singulière à des identités sociales multiples et plurielles.

D'un espace public vers des espaces virtuels

L'espace public, considéré comme constitutif de lien social (Miège, 1995), est l'extension de la sphère privée de l'individu à la sphère publique dans laquelle il devient citoyen. Les frontières entre ces espaces publics et privés semblent se modifier (Dahlgren, 1999). Les différentes fonctions de l'espace public et leurs implications, notamment politiques, ont été largement analysées par Jürgen Habermas (Craig J. Calhoun et Habermas, 1992), mais l'espace public contemporain semble se perpétuer, s'élargir, se fragmenter et ses fonctions s'étendre (Miège, 1995). Plus largement ouvert et accessible à chacun, il peut être désormais virtuel et ses règles de conduite doivent s'y adapter.

Au travers des comportements dans ces deux mondes, réel et virtuel, il existe une dissymétrie forte entre nos implications. Notre participation dans le monde réel implique l'acceptation de l'exposition de notre personnalité, dotée de son identité civile réelle, et donc de notre responsabilité pleine et entière face à nos décisions et actes, face à leurs effets et conséquences éventuels ; celle dans les mondes virtuels impliquant l'utilisation d'avatars et d'identités ne nous impliquant réellement que de manière partielle et dénuée de toute responsabilité autre que morale dans l'accomplissement de nos actes ou nos prises de décisions.

Quelle (cyber)citoyenneté dans une cyber nation ?

La notion originelle de citoyenneté d'un individu est liée à son identité civile, physique, comme membre vivant d'un collectif national d'individus identifiés individuellement et collectivement, partageant un espace physique public commun dans une temporalité déterminée. Elle se réfère à un comportement social, civique ou politique dans ce même environnement et à un attachement à un « territoire national ». Les peuples se regroupaient selon leurs affinités culturelles, culturelles ou originelles pour se constituer en communautés organisées, devenant des nations une fois organisées et structurées. Les communautés étaient formées d'individus partageant les mêmes attributs.

L'apparition de communautés virtuelles dans des cyberespaces, sans appartenance géographique commune nécessaire, dans un espace et une temporalité éclatés, regroupant des individus issus de cultures hétérogènes, de langues différentes et variées, parfois anonymes, masqués ou invisibles, viennent briser ces codes et pose la question de la forme de cette citoyenneté, plus liée à l'avatar de leur détenteur que leur propre identité.

La notion de cyberespace suggère un nouveau paradigme de la citoyenneté, lié à la nature, la forme et

l'organisation de ces communautés virtuelles. Les identités ne sont plus liées à un corps mais à un (ou des) avatar(s), représentation(s) virtuelle(s) de son/leur créateur. Cette représentation de soi à travers un avatar est très dépendante de nombreux facteurs, notamment de l'origine nationale et culturelle de l'internaute, de même que de son genre (Rama, 2014). L'espace n'est plus géographique et physique mais imaginaire. Ce n'est plus une personne qui existe et est représentée sur la toile mais un personnage au travers de son avatar. La durée de vie devient indépendante de l'existence de son créateur qui peut en décider la mort ou qui peut, inversement lui survivre. Les individus se regroupent non plus selon leurs critères de ressemblance mais selon leur volonté de trouver les mêmes intérêts dans une communauté partagée. Les communautés se font et se défont, de manière furtive, en fonction de la durée de l'intérêt commun de leurs adhérents. L'adhésion à de multiples communautés virtuelles est possible pour un même individu.

La civilité, représentant initialement une relation douce et facile dans les rapports humains, est une notion assez ancienne et peu usitée jusque très récemment. Vertu privée, elle s'est transformée et a pris place dans la sphère publique pour devenir un principe éthique des relations sociales. Elle renaît de nos jours avec notamment son application au monde internet : le code de bonne conduite, la « Netiquette ». Cette notion éthique, appliquée à l'internet n'est pas forcément constitutive de la citoyenneté mais apparaît comme une condition nécessaire, mais non suffisante (Chevret, 2006), au code de bonne conduite dans un monde virtuel et public, souvent anonyme ou masqué.

On le voit bien, cette nouvelle citoyenneté exprimée dans le cyberspace, de même que celles nées au travers d'états dénationalisés ou post-nationalisés, via des cultures entremêlées et multiples et cohabitant de manière plus ou moins hétérogènes, ne possède plus les repères et attributs dans lesquels s'exerce la citoyenneté civile réelle. « Le Moi internaute est gommé au profit d'une forme mouvante, constituée d'avatars sans identités » (Douplitzky, 1997). Elle doit donc posséder ses propres déterminants, ses propres règles, sa propre logique en tension probablement forte avec notre conception originelle de la citoyenneté humaine. La littérature scientifique est régulièrement et toujours plus abondamment convoquée à ce sujet ouvrant régulièrement de nouvelles pistes de recherches.

Comme le propose Rama, l'utilisation d'internet produit des effets induits en cascade par des interactions transversales et pluridisciplinaires (Rama, 2014) dans des sphères à la fois culturelles, politiques, sociale et linguistiques. Ces changements remettent en perspective la relation de l'individu à sa culture et de la société dans laquelle il évolue à travers les avancées technologiques auxquelles il est confronté.

Vivre sur les réseaux dans le cyberspace deviendra certainement une partie intégrante de chaque individu à l'avenir et la forme de cette cyber-citoyenneté deviendront certainement une partie intégrante de notre personnalité, basée sur cette forme de cyber-morale que forme la « netiquette ». Ce cyberspace est devenu une sorte d'hétérotopie dans laquelle s'installe une forme d'hétérochronie au sens de Foucault (1984).

Extension du champ de liberté des citoyens dans le cyberspace, le cas des hackers

Né avec le début de l'informatique aux USA dans les années 1960, on peut considérer le mouvement hacker comme un mouvement de cyber-citoyens épris d'une liberté sans limite, et ayant développé des connaissances et compétences informatiques susceptibles de leur faire prendre le contrôle du matériel, du réseaux ou des services informatiques ou numériques auxquels il ont accès.

Si cette compétence est utilisée dans le cadre légal, on aura tendance à appeler le hacker, un « geek » ou « freak » et par abus de langage, on réservera plutôt le terme de « hacker », notamment dans la terminologie francophone, aux utilisateurs de compétences informatiques et numériques dans un cadre illégal, au lieu de la terminologie anglo-saxonne de « black hats » ou encore « pirate informatique ».

Les hackers possèdent leur propre éthique, informelle, fondée sur les notions de liberté, partage, universalisme, contre l'autoritarisme et notamment toutes les autorités liberticides en termes d'informatique et communication numériques, l'ordinateur est vu comme un vecteur de progrès et non dénué de capacités artistiques (Levy et Tordjman, 2013). Les systèmes qu'ils défendent sont ouverts, non propriétaires et doit pouvoir être accessibles à tous.

On perçoit bien dans ce contexte d'un univers numérique en pleine évolution, la possibilité de tensions fortes avec des structures en constant développement et tendant à restreindre, ou tout au moins à structurer, un espace aux libertés de plus en plus contrôlées et limitées.

La tentation d'utiliser les compétences des hackers dans des mouvements de contestation citoyenne à travers les réseaux numériques ou la propension de ces hackers à revendiquer leur espace de liberté sur les réseaux virtuels a généré un véritable mouvement de libéralisme informationnel en tension avec les pouvoirs publics et le développement de groupes militants issus des milieux hackers comme WikiLeaks, GlobalLeaks et autres.

Conclusion et perspectives

Avec le temps, le contour et le champ d'exercice de la citoyenneté ont évolué. Le monde « réel » avec ses attributs n'est plus le seul à être investi par cette citoyenneté. Ce que nous appelons le « virtuel », issu des réseaux nés des échanges d'informations et de communications via le web et l'utilisation d'internet, les TIC et le numérique, mais également les éclatements géographiques, géopolitiques et économiques, a transformé cette nouvelle « réalité ». Nos échanges et cette nouvelle extension de nos activités à travers le web via les services internet nous placent dans un monde élargi aux réalités parfois virtuelles, cependant bien présentes dans notre vie humaine. Cette citoyenneté originellement liée à des repères issus d'un pays, d'une nation, d'une culture et de rapports inter-humains ne représente plus qu'une partie de la réalité de ce nouveau citoyen que nous pourrions désormais appeler « MetaCitoyen ». Ces nouveaux citoyens sont des individus dotés d'attributs conventionnels liés à leur conditions d'humains vivant dans une société commune et unis par des attributs liés à leur nation, leur culture, leur identité mais également désormais, évoluant dans des mondes « virtuels » adoptant des identités multiples et évolutives, des comportements nouveaux, sans réels repères à une morale conventionnelle et devant adopter une éthique encore en recherche de modèle universel.

Nous devons apprendre à réagir face à ces changements et devant ces incertitudes qui se dressent ; de nouveaux paradigmes prennent naissance, même si l'accouchement ne s'opère pas sans la douleur de la critique, parfois acérée.

Edgard Morin nous propose sept pistes de réflexion sur l'avenir du développement de la connaissance, qu'il appelle des savoirs nécessaires à l'éducation du futur (Morin, 1999). Cette réflexion s'inscrit dans la pensée générale de Morin, de la pensée complexe, approche systémique et transversale de toute problématique mais, plus encore, se bâtit autour de l'homme et sa condition humaine en relation étroite avec son écosystème interdépendant, la Terre, notre communauté planétaire, une forme de plaidoyer pour une citoyenneté cosmopolite universelle.

Cette « déstructuration » de nos idées simples, de cet excès de rationalisation de l'esprit face à une rationalité nécessaire, peut être mise en parallèle avec l'idée de « liquéfaction » de notre société, de notre vie que décrit Zygmunt Bauman. A ce refus de raisonnement binaire, souvent dichotomique, il existe une réflexion ternaire où entre une phase solide et le néant s'instaure une forme liquide.

Nous sommes les témoins et acteurs d'un passage d'une phase "solide" de certitudes à une phase "liquide" de la modernité en recherche d'identité. A l'état liquide, rien n'a de forme figée, tout va vite, tout peut changer (Bauman, 2010 ; Bauman, 2013), ce qui pourrait remettre en cause nos certitudes face à l'évolution d'une société que nous semblons maîtriser de plus en plus difficilement, contrairement à ce que l'idée de progrès pourrait suggérer. Pour Bauman, nous sommes entrés de plain-pied dans l'ère de la « modernité liquide » emprunte de croyances, d'idées diverses et abondantes entraînant un devoir de choix d'identité, basé sur des alternatives multiples et complexes entraînant des possibilités d'identités individuelles, volatiles, éphémères et inconstantes, nouvelles composantes de ce « MetaCitoyen ».

Références

Audard, Catherine. 2001. « Multiculturalisme et transformations de la citoyenneté ». *Archives de philosophie du droit*, 231.

- Auvachez, Elise. 2006. « Citoyenneté européenne transnationale ou globale penser la citoyenneté au-delà de l'État ». Anal - vol2-3-Auvachez.pdf ». <http://www6.carleton.ca/rera/ccms/wp-content/ccms-files/vol2-3-Auvachez.pdf>.
- Baron, Georges-Louis. 2011. « Technologies de l'information et de la communication (TIC) ». In *Les 100 mots de l'éducation*, édité par Patrick Rayou et Agnès Van Zanten, 81-82. Que sais-je ? Paris : PUF.
- Bauman, Zygmunt. 2010. *Identité*. Paris : Herne.
- Bauman, Zygmunt. 2013. *La vie liquide*. Paris : Fayard/Pluriel.
- Bock-Côté, Mathieu. 2009. « L'identité occidentale du Québec ou l'émergence d'une « cultural war » à la québécoise ». *Recherches sociographiques* 50 (3) : 537. doi:10.7202/039066ar.
- Bosniak, Linda S. 2000. *Citizenship Denationalized*. SSRN Scholarly Paper ID 232082. Rochester, NY : Social Science Research Network. <http://papers.ssrn.com/abstract=232082>.
- Chevret, Christine. 2006. « Citoyenneté, civisme, civilité — Pour une approche grammairienne des justifications autour du droit relatif à l'internet en France ». http://theses.univ-lyon3.fr/documents/lyon3/2006/chevret_c#p=0&a=top.
- Condorcet, Nicolas de. 1791. « Cinq mémoires sur l'instruction publique ». *Cinq mémoires sur l'instruction publique*. <http://static1.lecteurs.com/files/ebooks/feedbooks/5361.pdf>.
- Craig J. Calhoun, et Jürgen Habermas. 1992. *Habermas and the Public Sphere*. MIT Press.
- Dahlgren, Peter. 1999. « Cyberspace et logique médiatique : repositionner le journalisme et ses publics », in PROULX, Serge et VITALIS, André, *Vers une citoyenneté simulée : médias, réseaux et mondialisation*. PROULX, Serge et VITALIS, André, *Vers une citoyenneté simulée : médias, réseaux et mondialisation*, Rennes, Apogée, pp. 73-98.
- Del Pup, Henri. 2003. « Les citoyennetés politiques, entre participation et représentation ». In *Les citoyennetés scolaires*, pp.11-71. Paris : PUF.
- Douplitzky, Karine. 1997. « Quelle citoyenneté pour mon avatar ? ». *Les cahiers de médiologie* N° 3 (1) : 107-17.
- Duchesne, Sophie. 1997. *Citoyenneté à la française*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Ferry, Jean-Marc, et Séverine De Proost. 2003. *L'école au défi de l'Europe : médias, éducation et citoyenneté postnationale*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Foucault, Michel. 1984. « Of Other Spaces, Heterotopias ». *Architecture, Mouvement, Continuité* 5 : 46-49.
- Georges, Fanny. 2009. « Représentation de soi et identité numérique ». *Réseaux* 154 (2) : 165-93. doi:10.3917/res.154.0165.
- Hotier, Hugues, et Eric Dacheux. 2000. « Vaincre l'indifférence de Éric Dacheux, CNRS Éditions, Paris, 2000, 164 pages ». *Communication et organisation*, no 17 (mai). doi:10.4000/communicationorganisation.2389.
- Hutchings, Kimberly, Roland Dannreuther, et David Miller. 1999. *Cosmopolitan Citizenship*. New York : St. Martin's Press.
- Levy, Steven, et Gilles Tordjman. 2013. *L'éthique des hackers*. Paris : Globe.
- Meehan, Elizabeth. 2000. « Citizenship and the European Union. » *Center for European Integration Studies, Rheinische Friedrich Wilhelms-Universität Bonn, Discussion Paper C 63*, no paper C 63. http://aei.pitt.edu/186/1/dp_c63_meehan.pdf.
- Miège, Bernard. 1995. *L'espace public et l'emprise de la communication*. ELLUG.

Morin, Edgar. 1999. *Les 7 savoirs nécessaires à l'éducation du futur*. UNESCO.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001177/117740fo.pdf>.

Nussbaum, Martha C. 1994. « Patriotism and Cosmopolitanism ». *Boston Review*, octobre 1.
<http://bostonreview.net/martha-nussbaum-patriotism-and-cosmopolitanism>.

Nussbaum, Martha Craven, et Gertrude Himmelfarb. 1996. *For Love of Country ?*. Beacon Press.

Perea, François. 2010. « L'identité numérique : de la cité à l'écran. Quelques aspects de la représentation de soi dans l'espace numérique ». *Les Enjeux de l'information et de la communication* 2010 (1) : 144-59.

Piaget, Jean. 1933. « L'individualité en histoire : l'individu et la formation de la raison ». In *F.Alcan*. Paris.

Piaget, Jean. 1997. *L'éducation morale à l'école : de l'éducation du citoyen à l'éducation internationale*. Anthropos.

Prairat, Eirick. 2007. « Introduction. Questions éthiques enjeux déontologiques ». *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle* Vol. 40 (2) : 7-7. doi:10.3917/lse.402.0007.

Rama, Damiano. 2014. « Analyse de l'impact culturel d'un changement technologique sur la sociabilité adolescente ». <http://www.adjectif.net/spip>. juillet 24. <http://www.adjectif.net/spip/spip.php?article300&lang=fr>.

Raveaud, Maroussia. 2011. « L'élève, futur citoyen ». *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, no 44 (juin) : 19-24. doi:10.4000/ries.111.

Xypas, Constantin. 2012. « Nouvelle demande en Education Éthique, nouveaux paradigmes [New demand in ethics's education : a new paradigm] ». *Ágora Filosófica* 1 (1) : 211-22.